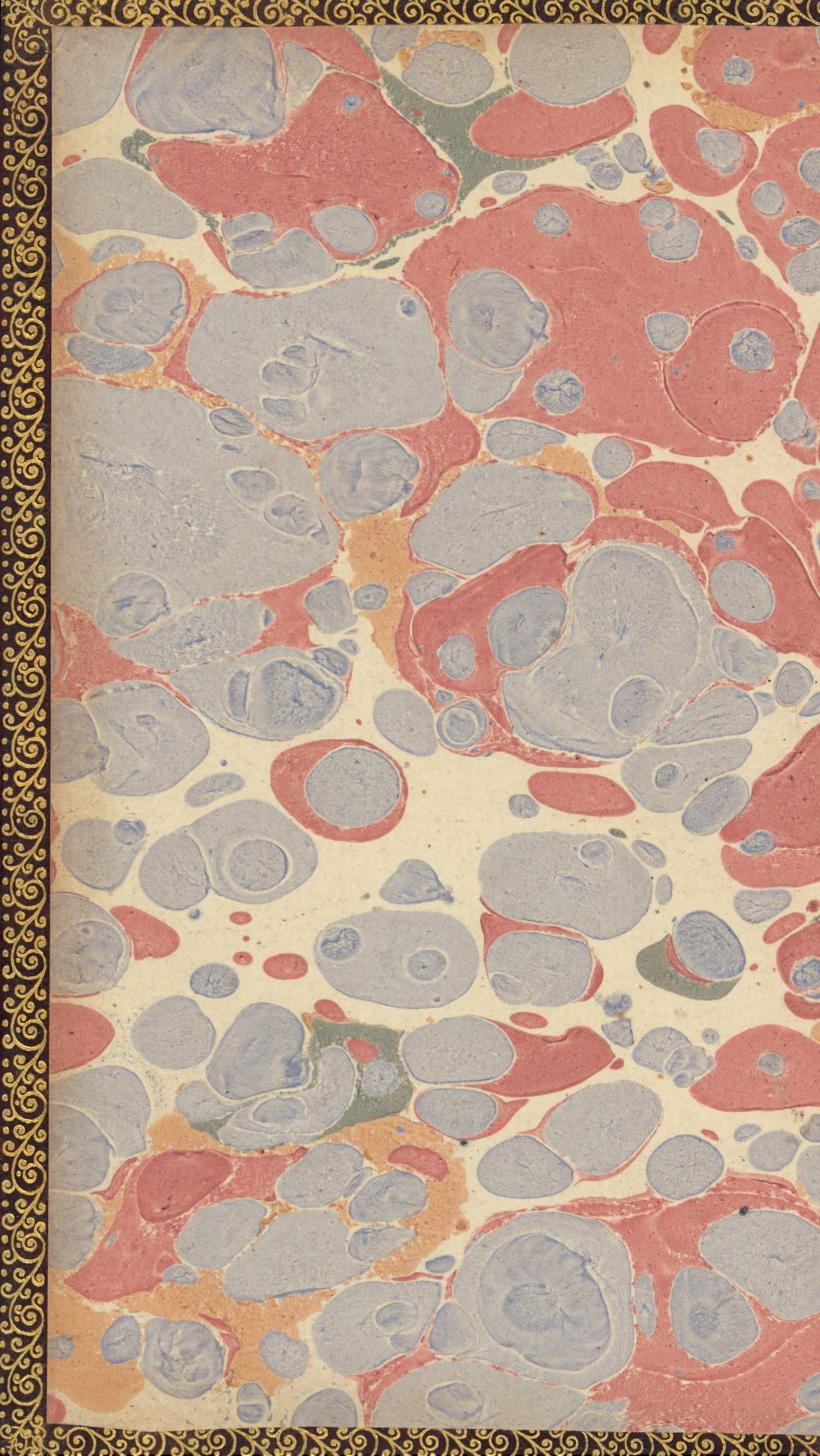


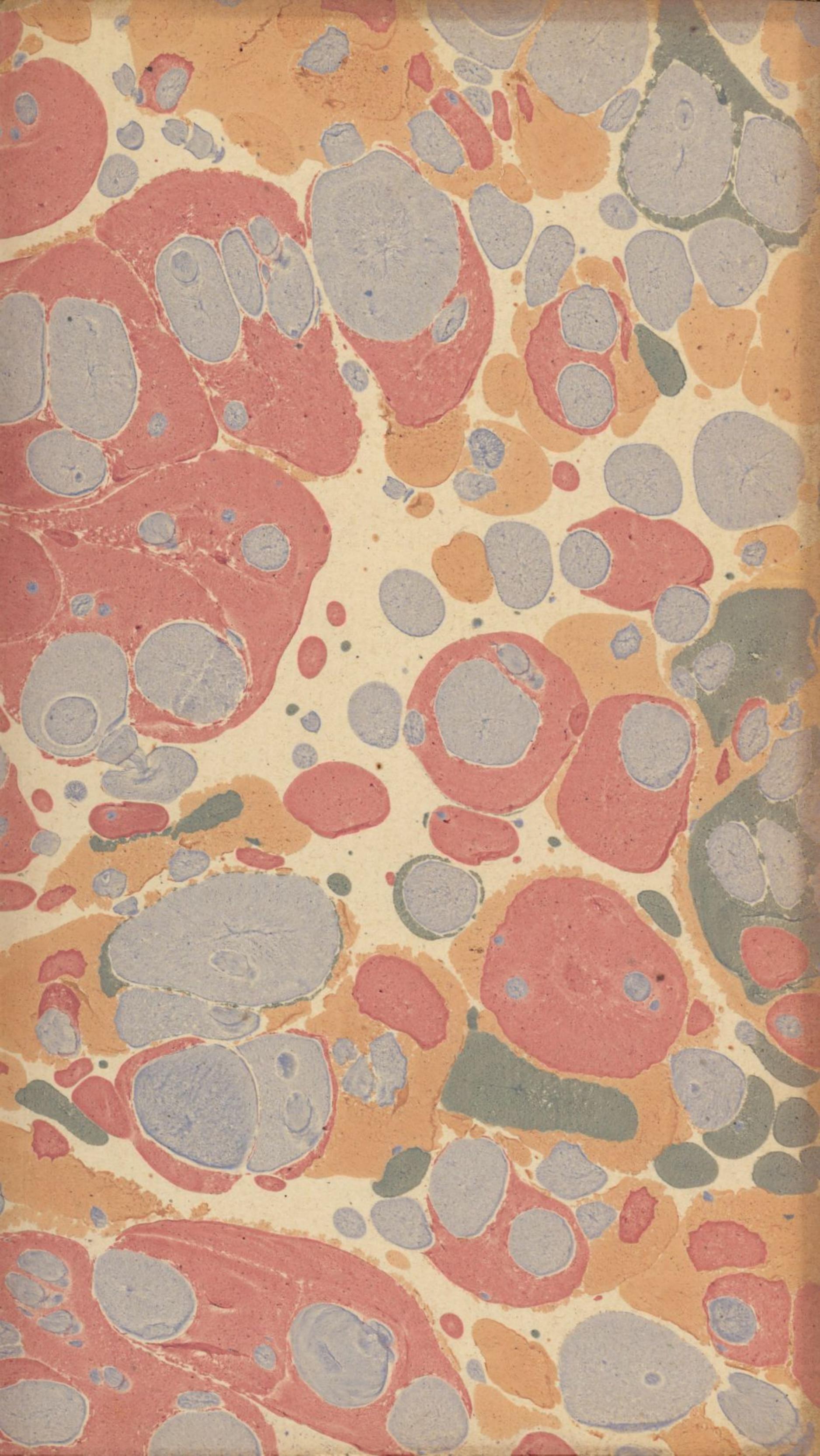


RE
TES
AL

VIII

1





Frederico d'Almeida
ENCADERNADOR
Lisboa — Rua Antonio Maria Cardoso, 31 — (Ao Chado)

559

Sec XVIII - 291

AFFAIRE
DES
JESUITES
EN
PORTUGAL

R E L A T I O N

De l'Autho-da-Fé de Lisbonne.

LE Dimanche 20 Septembre 1761 ;
Sa Majesté très-fidelle, s'étant rendue
dans l'Eglise des RR. PP. Jacobins de
Lisbonne, accompagnée de toute sa Cour
& de tous les Ministres des autres Cours,
auprès de Sa Majesté, qu'elle avoit fait
inviter à se trouver dans la même Eglise,
pour y être présens à la lecture des Pro-
cès & Sentences du Tribunal du S. Office,
contre 54 personnes, chargées de divers
crimes, comme par exemple, certains
hommes qui avoient plusieurs femmes ;
d'autres, coupables des pratiques Juives ;
des femmes qui avoient invoqué le Dia-
ble, se disant inspirées ; des petits for-
ciers & autres criminels de cette espèce,
dont plusieurs furent condamnés à être
fustigés par la Ville, & ensuite bannis.
Un Dominicain, accusé d'avoir fait quel-
que demande indiscrete à une de ses pé-
nitentes au confessionnal, & un Corde-

lier accusé de quelques superstitions, & d'avoir invoqué le Diable. Après avoir été bien & duement admonestés, tous les deux, furent renvoyés à leurs Supérieurs, avec injonction de ne pas sortir de leurs chambres, pendant l'espace d'un mois.

Tandis qu'on faisoit la lecture de ces différens Procès & Sentences, on faisoit promener à pas lents & graves, le fameux *Malagrida*, dans le cloître, dont on lui fit faire trois fois le tour, revêtu de ses habits ordinaires, pour que le Peuple de Lisbonne, pût à son aise, bien reconnoître en sa personne, celle de ce Missionnaire séducteur qui, avant sa détention, alloit dans les rues de cette Ville, prêchant ses visions, ses fausses prophéties & prédictions combinées sur ses connoissances particulières, ou sur le hasard des événemens.

Après cette pompeuse promenade, il fut introduit dans l'Eglise, & placé dans une espèce de chaire, vis-à-vis d'une autre, où étoit le Notaire chargé de faire la lecture du Procès de ce célèbre imposteur, contenant tous les faits portés dans celui qui lui avoit été fait & parfait au Tribunal de l'Inconfiance, qui l'avoit déclaré duement atteint & convaincu,

3

d'être le principal chef de la conspiration formée contre la personne sacrée de Sa Majesté Très-Fidelle, comme résulte des réponses aux interrogatoires subies, par le Marquis & la Marquise de Tavora, par leurs deux fils, par le Duc d'Aveiro & leurs autres Complices; comme résulte pareillement de la confrontation de ces mêmes Criminels avec *Malagrida*, leur Chef, & plus encore, du propre aveu de ce séditionnaire Chef de conspiration, qui a confessé & attesté avoir été envoyé exprès de Rome à Lisbonne, à cet effet.

Les crimes énormes, dont cet ambitieux étoit pleinement & manifestement convaincu, dont il auroit dû se détacher, du moins en apparence, pendant sa prison, & qu'il a eu au contraire l'impudence d'y aggraver, pratiquer & soutenir comme de bonnes œuvres, tels par exemple, que diverses hérésies qu'il professoit, le mépris qu'il affectoit de la Confession & du secret que doivent garder les Confesseurs; l'exécrable doctrine qu'il s'étoit efforcé de répandre dans les rues de Lisbonne, sur le régicide & le tyrannicide, pour accélérer & accroître la conspiration; l'abus qu'il faisoit des propres paroles de Jesus-Christ, pour autoriser

4

ses abominables missions ; les fréquentes relations qu'il supposoit avoir journellement avec le Ciel ; les continuelles inspirations , apparitions & conversations familières , qu'il soutenoit avoir avec Dieu, la Ste Vierge, S. Ignace, S. François Xavier , & une infinité d'extravagances pareilles , ayant été denoncées au Tribunal du S. Office : les Juges de ce Tribunal , usant du privilége qu'il a de suivre & reclamer tout prisonnier accusé devant lui , dans quelque prison & devant quelque autre Tribunal qu'il puisse être , de le faire venir & conduire dans ses prisons , & de le juger à l'exclusion de tout autre Juge , reclamèrent & revendiquerent ce fameux prisonnier qui , des prisons Royales , où il étoit , fut en conséquence transféré en celles du Saint Office , où étant , on le fit comparoître devant seize différens Docteurs en Théologie , sçavoir , quatre P. de l'Oratoire , quatre P. Dominicains , quatre P. Augustins & quatre P. Capucins. Chacun de ces Docteurs ayant argumenté & fait à cet impie criminel , les différentes questions qu'ils jugerent convenables de lui faire sur les abominables crimes dont il étoit pleinement convaincu , il répondit

5

toujours audacieusement, & en persifflant dans ses folles extravagances; par exemple, que l'Écriture est fautive, en ce qu'elle n'annonce qu'un seul & unique Ante-Christ, & que suivant les révélations divines qu'il a eu, il doit en paroître trois, qui doivent être de la propre patrie de ce faux Prophète; sans doute qu'il pensoit être l'un des trois, *Mathos* & *Alexandre* les deux autres, qu'il regardoit comme ses compatriotes, étant de la même société, s'ils n'étoient du même pays.

Sur le mystère de la Trinité, ses réponses tendoient toujours à faire reconnoître trois Dieux, un en chacune des trois personnes qui la forment.

Il soutenoit affirmativement que Sainte Anne, mère de la Sainte Vierge, est plus grande & plus vénérable Sainte, que la Sainte Vierge même, par la raison que Sainte Anne étoit mère de la Sainte Vierge, & que si Sainte Anne n'eût été, la Sainte Vierge n'auroit pas été non plus. Il en donnoit encore une seconde raison, prise de ce que la Sainte Vierge dans les flancs de Sainte Anne sa mère, fut exempte du péché originel, & de ce que Sainte Anne, fut comme la Sainte Vierge.

conçue sans péché , non dans le ventre de sa mère , mais dans son cœur & d'une partie de son cœur même ; à raison de quoi , on doit donner à Sainte Anne le culte supérieur de *laterie*.

Quant à la Confession auriculaire , il soutint hardiment qu'elle n'est nullement nécessaire , qu'il y avoit plus de trente ans , que lui répondant , n'avoit été à confesse , & que néanmoins la Sainte Vierge & Jesus-Christ même , descendoient tous les soirs constamment dans son cachot , pour l'absoudre.

A l'égard du secret de la Confession , il répondit qu'on n'est nullement obligé à en garder aucun , par la raison , disoit-il , que les vertus & les vices des hommes doivent marcher à pas égal , quoique dans un sens contraire , & que comme on peut avantageusement parler de la vertu & probité des uns , on peut de même librement parler des vices & défauts des autres.

Questionné sur la Pollution , qu'on l'avoit surpris , exerçant dans son cachot , il répondit effrontément que bien loin de penser que ce fût une action blâmable , il étoit bien persuadé , au contraire , que c'en étoit une méritoire devant Dieu , parce qu'on doit procurer à la

nature tout ce qu'on pense pouvoir lui être utile.

Sur le Regicide, il se montra plus impudent, plus scélerat, plus féditieux, plus arrogant & plus outré que *Bussembaum*, & tous ses Commentateurs, donnant à ce sujet des raisons, & des comparaisons extravagantes qui revolteroient les Diables même de l'Enfer, s'ils venoient habiter la terre, transformés en hommes.

Pour autoriser toutes ses extravagances, il disoit, la Doctrine que j'ai prêché, & que je vous soutiens ici, n'est pas une Doctrine qui vienne de moi, mais bien la Doctrine de celui qui m'a envoyé, abusant de ces paroles de Jesus-Christ : *Doctrina mea non est mea, sed ejus qui misit me*; c'est-à-dire, que ce féditieux Missionnaire, ne prêchoit à Lisbonne que la Doctrine de ceux qui l'avoient envoyé de Rome.

Il donnoit pour moyen le plus assuré de faire son salut, la pratique des Exercices de S. Ignace, par la raison, disoit-il que quelqu'endurci pécheur que pût être tel qui les pratiquoit, il devenoit, par cette pratique, un Saint du premier ordre, digne d'être solennellement canonisé... Le Pape, ajoutoit-il, avoit approuvé

ces exercices *ex Cathedra* ; & en conséquence de cette approbation infallible , le Ciel est rempli des ames , des gens de l'un & de l'autre sexe qui avoient pratiqués les Exercices de Saint Ignace. La Société des nôtres , continuoit-il , est la véritable Arche de Noé ; & tout de même que le genre humain fut conservé lors du déluge , au moyen des différentes personnes qui furent reçues dans l'Arche , & que tout ce qui n'y fut pas admis , périt . . . Tout de même , quiconque est reçu dans la Société des nôtres , ne peut être que sauvé & béni comme Nous , & quiconque n'y est pas admis , ne peut manquer de périr.

Lorsque les Juges de l'Inquisition combattoient les visions de cet imposteur , qui vouloit à toutes forces passer pour un Saint , il leur disoit ; mais pourquoi ne voulez-vous pas ajouter foi à mes révélations ? Vous croyez bien à celles de Marie d'Agrida , qui n'étoit qu'une fille ; & moi qui suis un Prêtre (de Baal ,) un Religieux distingué du Corps le plus célèbre ; moi qui ai fait des Missions éclatantes ; converti un grand nombre d'Américains ; appaisé la tempête qui attaqua notre Vaisseau au retour du Brezil ; qui ne vit depuis long-tems , que

9
de pain & de l'eau, sans viande ni poisson, ce qui est un grand miracle, ainsi que tant d'autres que j'ai faits; vous ne voulez pas croire ce que j'avance, parce que je vous dis souvent: *O duri corde.*

Il ajoutoit que dans les entretiens journaliers qu'il avoit dans son cachot, avec la Reine des Anges, elle lui avoit ouvertement déclaré, qu'il étoit sur la terre l'homme du Ciel.

Quand les Docteurs traitoient les Ouvrages de cet ambitieux Missionnaire, comme autant d'extravagances, il leur répondoit, qu'ils manquoient de respect à la Sainte Vierge, attendu que c'étoit cette Reine des Cieux, en personne, qui les lui avoit dictés.

Tout ce qui précède, est le précis du contenu aux Actes, rapportés dans la Sentence, dont la lecture faite à l'Autho-to-da-Fé a tenu environ trois heures, y compris l'histoire qui s'y trouve d'une Notre-Dame des Missions, par le moyen de laquelle cet ambitieux Missionnaire avoit trouvé le secret d'extorquer une quantité prodigieuse de richesses, en Perles, Diamans, & autres Bijoux de toute espèce.

Nonobstant tous les argumens & représentations que les Docteurs ont pû

faire à cet imposteur, il a toujours persisté dans ses détestables sentimens, il avoit ses raisons pour cela, parce que s'il avoit convenu & avoué, que tout ce qu'il avoit mis en avant, n'étoit qu'inventions, mensonges, & impostures de sa part, le Tribunal du Saint Office, qui ne connoît que du spirituel, ne l'auroit pas condamné à mort, & dans cette supposition, il auroit été renvoyé au Tribunal de l'Inconfiance, qui l'auroit condamné au même genre de mort, que les autres criminels ses complices, qui furent exécutés le 13 Janvier 1759; c'est précisément ce qu'il a voulu éviter, en persistant jusqu'à son dernier soupir dans cette scandaleuse obstination, préférant mourir de la mort décernée par le Saint Office, qu'il a subit, sans avoir jamais voulu entendre parler, ni de Confesseur, ni de confession, attendu que ce n'est pas nécessaire, suivant la Doctrine qu'il professoit depuis plus de 30 ans, comme il l'avoit hardiment soutenu en face des Docteurs.

La lecture faite du Procès & Sentence de ce Prêtre impie, plus obstiné à l'instant même de sa mort, que ne l'ont jamais été les plus grands scélérats. Il fut revêtu d'habits Sacerdotaux, dégradé de Prêtrise, par

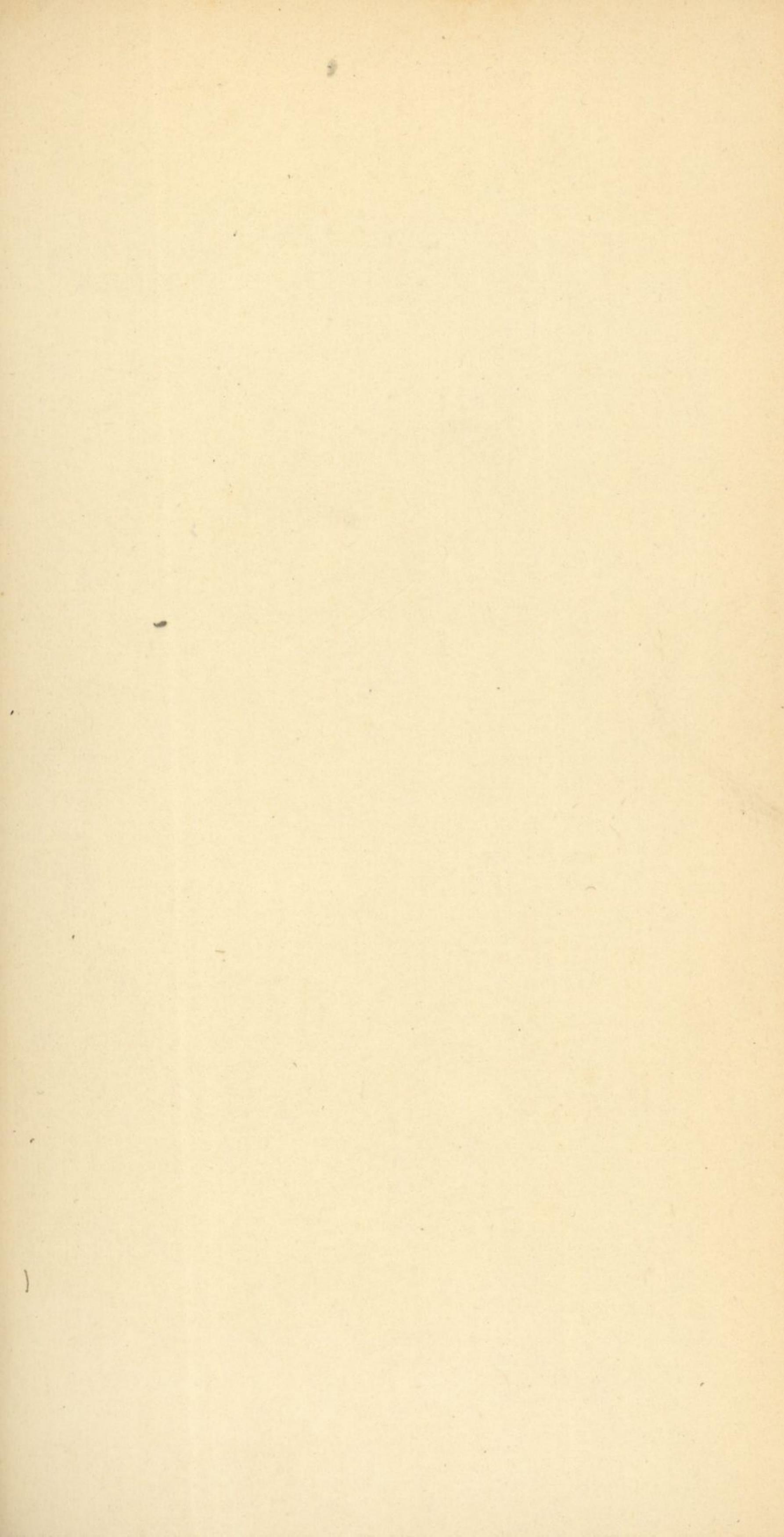
l'Archevêque de Lacédemone , ensuite dépouillé de ses habits , qu'on venoit de lui donner , bani , expulsé , & chassé de l'Autel , & paré d'un bonnet de papier extrêmement haut , & terminé en pointe , couvert de peintures représentant les figures du Diable. On lui mit un baillon à la bouche , & sur le corps un sac de toile grise , depuis le col jusqu'aux pieds , couvert de figures de Diables , & de flammes peintes. Sur l'estomac étoit son tableau en grand , en habit de la Société , dont il étoit si digne membre ; l'Image de la Ste Vierge , le Crucifix , le Bourdon , & tous les autres attributs , avec lesquels il alloit prêchant dans les rues de Lisbonne , pendant ses abominables Missions

Dans ce pompeux équipage , il fut finalement conduit par un bourreau , au milieu de la Place publique sur un échafaut , où il fut ensuite étranglé , par une faveur surprenante , & de-là , ensuite jetté au feu. Cette exécution ne finit que le Lundi matin 21 Septembre , entre trois & quatre heures. Ses cendres furent ramassées avec attention , chargées sur une mule , portées & jettées à la mer ; en sorte qu'il ne reste plus de cet homme , qu'une mémoire d'un superbe , d'un ambi-

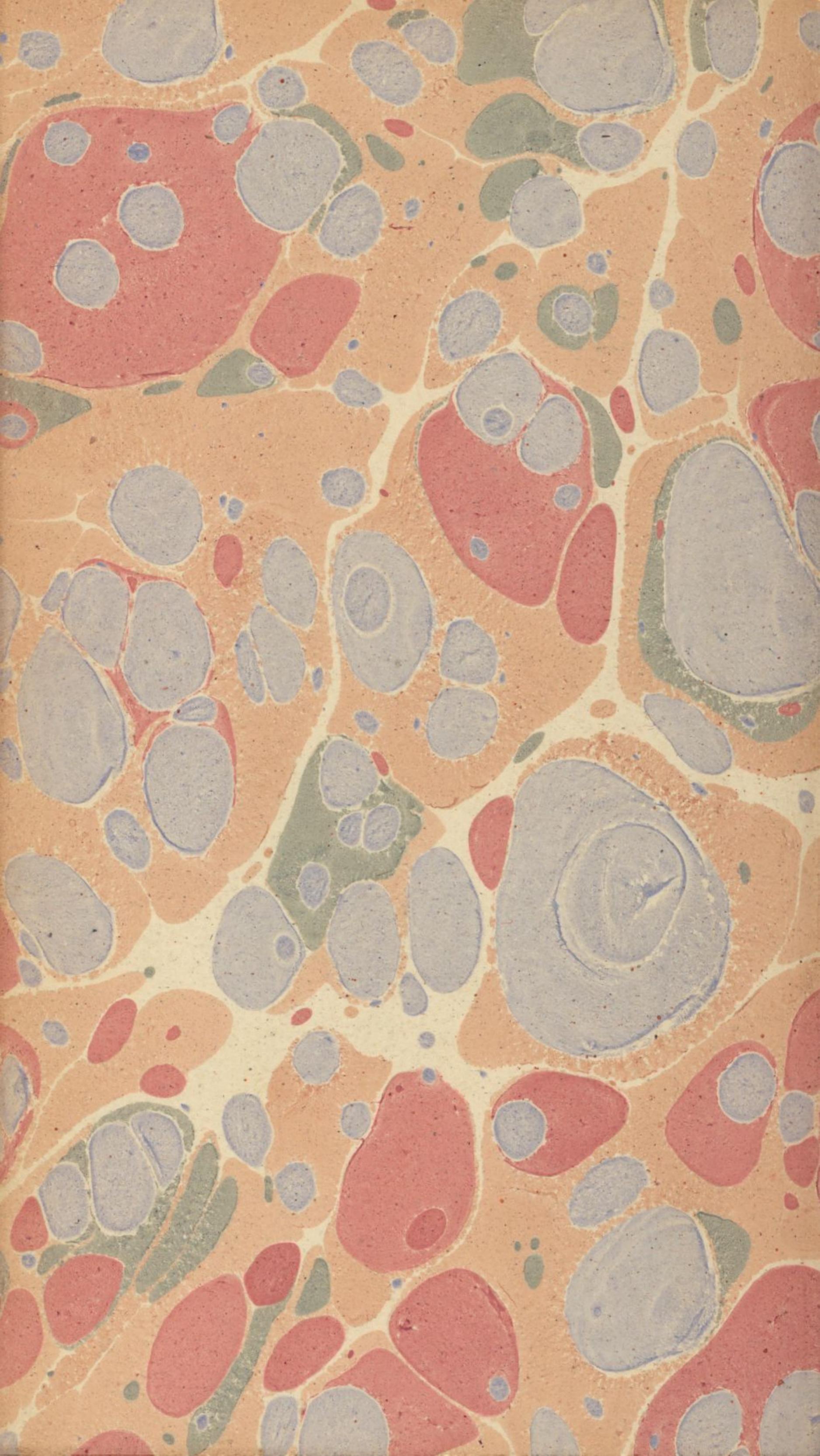
*tieux , d'un séditieux , d'un impudique ,
d'un impie , d'un blasphémateur , d'un
hypocrite , d'un imposteur.* Telles sont les
qualifications exprimées dans la Sentence
même du Tribunal respectable du Saint
Office, universellement réputé, pour très-
équitable , & très-miséricordieux.

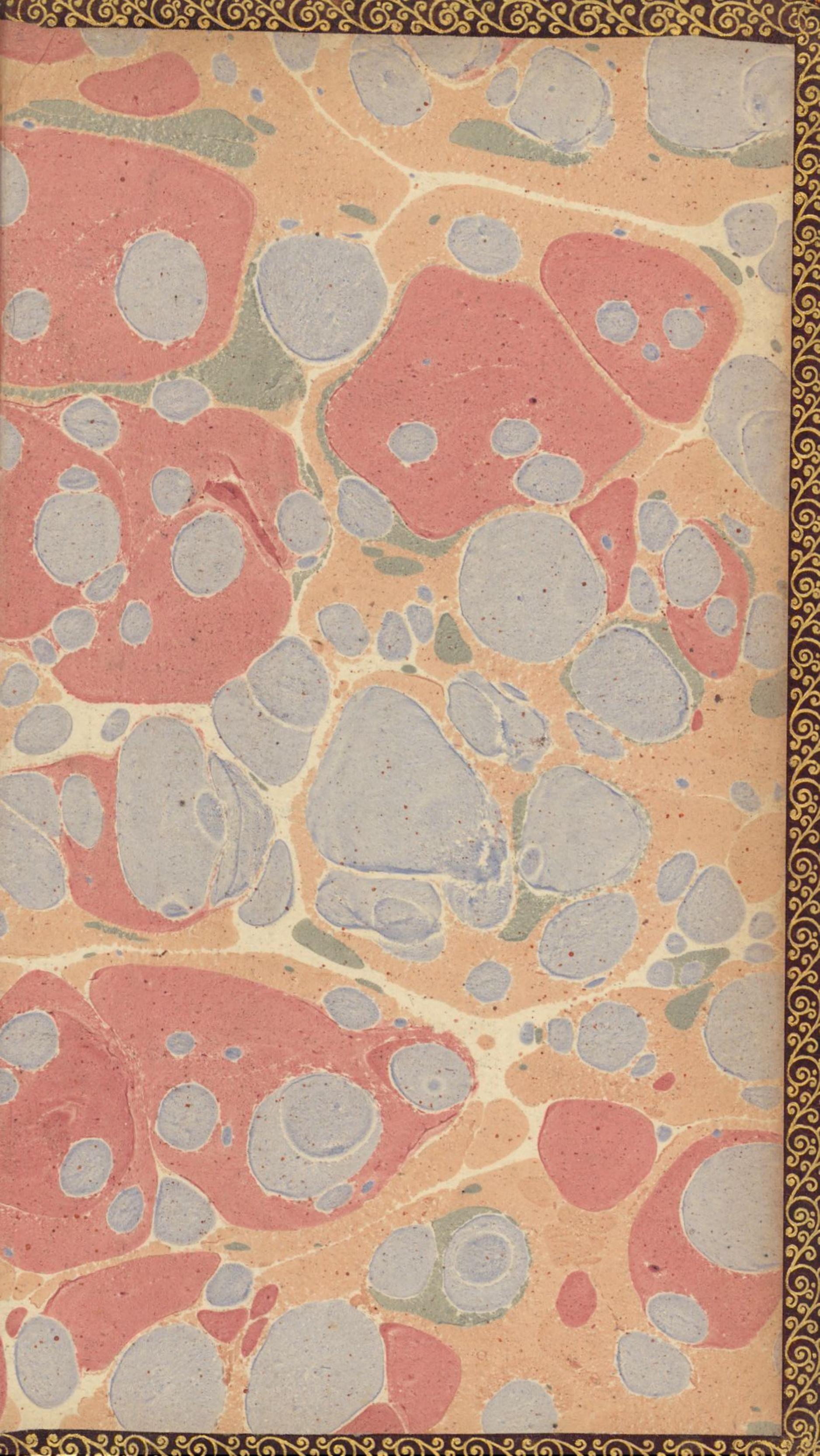
Les échafauts ont été conservés en leur
état après cette exécution faite, pour ser-
vir à une autre qu'on doit faire incessam-
ment de trente-cinq confreres du défunt,
qui existent dans les Prisons Royales, &
dont on attend la nouvelle par le premier
Courier. Dès que nous l'aurons reçue,
nous en ferons part au Public.

F I N.



B. D. 8 3-37







AN
RE
FOR



D.S.

2